

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »

Objectif n°1 : Garantir la viabilité financière des régimes de base

Indicateur n° 1-2 : Evolution de la dette « courante » des organismes de Sécurité sociale (non reprise par la CADES ou l'Etat).

Finalité : même si elle en constitue la plus grande part, la dette portée par la CADES ne représente actuellement pas l'intégralité de la dette sociale. Le suivi des déficits cumulés des régimes de base non repris par la CADES ou le cas échéant par l'Etat, permet d'apprécier l'évolution du niveau d'endettement de la sécurité sociale pour la part financée par un recours à des emprunts de court terme, lesquels avaient initialement pour vocation principale le financement des décalages frictionnels en trésorerie entre les recettes et les dépenses.

Résultats : la dette courante des organismes de sécurité sociale évolue comme suit :

Situation au 31 décembre, en Md€	2005	2006	2007	2008	Reprises de dettes	2009 (p)	Objectif
Soldes cumulés du régime général, non repris par la CADES	- 3,6	- 6,5	- 16,0	- 26,1	23,0	- 26,6	
Solde cumulé du FSV	- 3,7	- 5,0	- 4,8	- 4,0	4,0	- 3,0	
Solde cumulé du FFIPSA	- 2,0	- 3,3	- 4,9	- 7,6	8,0	- 0,9	
Total	- 9,3	- 14,8	- 25,7	- 37,7	35,0	- 30,5	

Source : DSS. (p) : montant prévisionnel.

Fin 2008, la dette sociale s'élevait à 37,7 Md€. La situation financière du régime général s'est dégradée de 10,1 Md€ en un an. Son niveau d'endettement atteint 26,1 Md€ le 31 décembre 2008. Le FSV a, quant à lui, enregistré un excédent de 0,8 Md€ en 2008, ce qui a réduit sa dette courante à fin 2008 à 4,0 Md€. Enfin, le régime des non salariés agricoles avant LFSS était déficitaire de 7,6 Md€.

Deux opérations de reprises de dettes intervenues dans le cadre des lois financières pour 2009 ont permis d'alléger significativement la dette courante portée par les organismes de sécurité sociale :

- la loi de finances pour 2009 (art. 61) a prévu la reprise de la dette financière à fin 2008 du Fonds de financement des prestations sociales des non salariés agricoles (FFIPSA) à hauteur de 8 Md€ ;
- la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (art. 10) a prévu la reprise, à hauteur de 27 Md€, des déficits cumulés à fin 2008 des branches maladie et vieillesse du régime général d'une part, et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) d'autre part.

Cependant, la crise économique a eu des répercussions importantes sur les recettes de la sécurité sociale et a entraîné une forte dégradation des résultats prévisionnels 2009 des organismes. Le solde du régime général s'élèverait en 2009 à - 23,5 Md€. Le FSV, affecté, en plus de l'évolution de ces recettes, par l'accroissement de ses dépenses au titre de la prise en charge des cotisations retraite des chômeurs, verrait son solde s'établir à - 3 Md€. Enfin, le régime des exploitants agricoles serait déficitaire de 1,2 Md€. Globalement, fin 2009, la dette sociale atteindrait 30,5 Md€, soit 7,2 Md€ de moins qu'à fin 2008.

Construction de l'indicateur : le montant de la dette sociale non reprise par la CADES ou par l'Etat est obtenu en faisant la somme des montants des soldes comptables cumulés du régime général, du FSV et du régime des non salariés agricoles et en en déduisant les montants versés par la CADES et l'Etat dans le cadre des reprises de dettes.

Précisions méthodologiques : Pour le régime général, afin de tenir compte, d'une part, des précédentes reprises de dette, et, d'autre part, des transferts d'excédents de la CNAV vers le FRR, la dette non reprise est constituée des déficits cumulés de la CNAM depuis 2007, et des déficits des autres branches depuis 2005. Cette évaluation est conforme aux préconisations de la MECSS du Sénat de mai 2006, qui avait relevé l'absence de parfaite cohérence entre la somme des soldes cumulés depuis 1998 et le report à nouveau des branches.